

Motion Léonore Porchet : Non à une majorité à la carte ! Non au droit de vote à 16 ans

Les **Jeunes Libéraux-Radicaux Vaudois (JLRV)** s'opposent à la motion Léonore Porchet et consorts - **droit de vote à 16 ans : feu vert pour les jeunes !**

En effet, il nous semble primordial de préserver l'équilibre qui existe entre les majorités civile, civique et pénale. Rompre cette concordance consisterait à abaisser un droit à 16 ans, mais sans les obligations qui doivent lui être associées. En outre, il nous semble évident que cette mesure ne changerait pas le fond du problème complexe qu'est la faible participation des jeunes à la vie politique.

Une proposition incohérente

La majorité civique est actuellement octroyée en même temps que les majorités civile et pénale. Cette motion rompt ainsi l'équilibre d'un système cohérent.

Par exemple, un jeune ne pourrait pas signer un contrat d'apprentissage sans l'aval de ses parents mais serait habilité à engager l'avenir de l'ensemble de la collectivité, aux niveaux communal et cantonal, lors de votations ou d'élections.

Il nous paraît dès lors très délicat d'accorder le droit de vote à un mineur, encore sous l'autorité de ses parents, et par conséquent sous leur influence. En outre, nous tenons à souligner le fait que le droit de vote se doit d'être accompagné de devoirs. Abaisser le droit de vote à 16 ans équivaldrait à dissocier le droit de vote des obligations qui doivent lui être associées.

Enfin, selon nous, le droit de vote est indissociablement lié au droit d'éligibilité. Or, la proposition Porchet et consorts fait l'impasse sur ce droit fondamental. Une telle disposition ferait des moins de 18 ans des électeurs de second plan.

Une mauvaise réponse à un problème complexe !

Cette motion ne permet pas de résoudre le vaste problème de la faible participation des jeunes à la vie démocratique. Si une grande partie des jeunes ne s'intéresse pas à la politique et ne vote pas, il nous semble peu probable que l'octroi prématuré du droit de vote la motivera davantage à participer à l'exercice démocratique.

En effet, aujourd'hui déjà, la conscience d'avoir le droit de vote ne génère pas un engouement particulier pour la vie publique chez de nombreux jeunes majeurs. En outre, les jeunes véritablement intéressés par la politique n'attendent pas d'avoir la majorité avant de s'engager pour la collectivité, notamment par le biais de Conseils de Jeunes, par la participation à des votes consultatifs ou par l'engagement associatif.

Répondre à la faible participation des jeunes

Pour faire face au problème de la faible participation des jeunes, de nombreuses solutions plus efficaces devraient être envisagées. Les **JLRV** proposent notamment le développement de Conseils de jeunes dans des zones peu urbanisées, ainsi que la mise en place de cours d'éducation civique obligatoires dès le plus jeune âge, permettant aux électrices et électeurs de demain de se familiariser à nos institutions.

Plus de liberté, moins d'Etat !

Contacts

Maxime Meier, Président, maxime.meier@jlr.ch, 078 669 00 69

Nicolas Secretan, Vice-Président, nicolas.secretan@jlr.ch, 076 419 56 55

Abasse Lévêque, Membre du comité, abasse.leveque@jlr.ch, 078 341 90 71
